

application parmi nous. Chose singulière, on soumet à l'épreuve les candidats aux professions de tous genres, et on laisse à la popularité ignorante et passionnée le soin de désigner ceux entre les mains desquels on mettra le sort des nations. Nous n'y pouvons rien. Mais, au moins, que ceux qui se destinent à cette carrière si difficile comprennent la tâche immense qu'ils s'imposent. Aussi est-ce à eux surtout que nous recommandons la lecture d'un livre qui, dans un style clair, simple, et, avec la logique la plus rigoureuse, explique la raison d'être des éléments constitutifs de notre constitution, nous en découvre l'antiquité et la respectabilité; un ouvrage qui, en nous laissant voir ce que notre constitution doit être, nous force à l'aimer et à la considérer comme le moyen de conduire le peuple canadien aux fins qui lui sont assignées, favorisé qu'il est par la situation des lieux, la richesse de son sol et l'énergique caractère de ses membres.

Après la lecture de ce travail, nous restons fiers de notre origine, nous entretenons les plus grandes espérances, pour l'avenir; mais nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de crainte, à la vue du danger que nous avons couru, en abandonnant des principes que nous avons laissé saper par l'esprit démagogique qui a profité de l'ignorance des uns, de la négligence des autres, et de l'incurie d'un grand nombre, pour empiéter sur le terrain de l'autorité légitime.

La révolution sourit à l'accroissement de l'influence populaire, car c'est de l'ignorance ou, ce qui est pis encore, de la fausse science qu'elle tire profit pour aiguïser ses armes. Elle s'efforce de faire miroiter aux yeux du peuple le brillant d'une autorité qu'elle proclame royale, et flatte son orgueil en le désignant comme la source de toute autorité. Elle vante ses aspirations vers le progrès et promet les richesses. Tout contrôle propre à tempérer ces ardeurs populaires est un frein qui la gêne et qu'elle s'efforce de faire disparaître. Aussi ne manque-t-elle pas de le représenter comme inutile et couteux, lorsqu'elle ne peut parvenir à faire croire qu'il est nuisible au fonctionnement du gouvernement. Avec un instinct diabolique, elle dissoudra les éléments adhésifs de nos institutions et nous fera même l'aider à démanteler cette forteresse, garantie de nos libertés: l'autorité ayant son origine et sa source dans le ciel.

C'est ce que l'hon. Trudel nous fait voir; et certes, il était temps qu'on nous découvrit les menées sourdes, mais constantes, de la révolution au Canada, où plusieurs ne soupçonnaient même pas sa présence.

Nous ne saurions trop lui être reconnaissants, nous, Canadiens, qui devons avoir tant à cœur la conservation de l'autorité tempérée; et c'est avec un extrême plaisir et beaucoup de confiance que nous lui répétons ici ce qu'un des plus éminents théologiens de Rome disait en appréciant une autre œuvre de l'hon. sénateur: "Tant qu'un pays a dans son sein des hommes de cette trempe, rien n'est à désespérer."

Dans une première partie l'auteur se demande s'il faut abolir le Conseil Législatif? Après avoir fait voir ce qui a nécessité la création du Conseil Législatif, par les attributions des Législatures locales et le mécanisme des gouvernements, il établit que la province de Québec a joué,

joue et est appelé à jouer le rôle le plus important de la Confédération; que c'est pour elle qu'a été faite la Confédération, et qu'en empêchant l'Union Législative, Québec a servi les intérêts généraux de la Confédération.....

"les rapports des différentes provinces entr'elles, dit-il, et les luttes d'intérêt matériel qui en sont résultées, nous ont prouvé que l'Union législative, même entre les provinces autres que Québec, était une quasi impossibilité. Voyons donc plutôt: les provinces maritimes, qui ont entr'elles une si grande communauté d'intérêts, qui se rapprochent par tant de côtés, ayant à peu près même climat, mêmes sources d'exploitation, positions géographiques analogues et surtout mêmes croyances et mêmes origines de leur population, n'ont pu encore, malgré les hautes raisons d'économie qui les y invitent, s'unir sous une seule administration locale. Que serait-ce donc si, pour la régie des mêmes intérêts, il fallait les unir à l'Ontario!..... Même, sous le rapport d'une économie bien entendue, ce serait peu sage que de centraliser à l'Otaouais, sous le contrôle du gouvernement fédéral, l'administration de l'éducation, de la justice, des lois civiles, des institutions municipales, des institutions nationales et de charité, des travaux provinciaux, de la colonisation, des incorporations de compagnies locales, des terres de la Couronne, etc. Légiférer en toutes ces matières si diverses, pour les besoins particuliers de sept provinces séparément, eut obligé les quatre cinquièmes des membres fédéraux à passer la plus grande partie de leur session fédérale à ne s'occuper que d'affaires ne les intéressant en aucune manière. Que l'on songe donc, un seul instant, au surcroît immense de dépenses occasionnées seulement par les frais de voyage et de communication avec la capitale.

"...Songeons, par exemple, à la possibilité de transporter, chaque hiver à Ottawa, toute cette armée de procureurs, de témoins, de solliciteurs de bills privés, etc., qui assiègent pendant des mois chacune des sept Législatures locales! Quelle ne serait pas la longueur de sessions fédérales, et par conséquent, le surcroît de dépenses qui en résulterait!"

L'hon. M. Trudel procède ensuite à dévoiler les ennemis du Conseil Législatif, et ils sont nombreux ceux qui combattent cette branche de la Législature, et plus nombreux encore qui entendent avec indifférence les coups qui lui sont portés.

Il constate que bon nombre de conservateurs ont laissé sacrifier ce que les pères de la Confédération avaient établi, entre autres le double mandat, dont il fait connaître l'importance et dont l'abolition ferme la porte des Législatures aux hommes supérieurs que leurs capacités, leur grande expérience politique désignaient naturellement comme devant être chargés de nos intérêts dans la Législature fédérale.

"Sans retirer, dit M. Trudel, aucun avantage quelconque de cette abolition, nous avons inutilement multiplié les carrières politiques, tout en diminuant sensiblement les avantages, bien qu'elles fussent déjà bien ingrates; et nous avons, tout gratuitement, privé nos Législatures provinciales et même notre Législature fédérale, du bénéfice de l'expérience, de l'habileté et du patriotisme de nos